

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Direction en charge : Pole Attractivité / Tourisme Culture Commerce
OBJET : Adoption du rapport d'activités 2025 de l'Office de Tourisme de Forez-Est

Le 04 mars 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 26 février 2026 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la Maison de la commune (Théâtre du Forum).

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, M. Patrick MATHIEU, M. Christian BLANCHARD, Mme Maryvonne MOUNIER, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Sylvie DELOBELLE, M. Jean-Marc GALLEY, Mme Mireille GIBERT, M. Claude MONDESERT, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Christian VILAIN, Mme Catherine EYRAUD, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Serge PERCET, M. Gérard MONCELON, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, Mme Régine TERRAILLON, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Bruno CHALAYER, M. Didier BERNE, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Gilbert GRATALOU, M. Gilles COURT, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Bruno COASSY, Mme Ghislaine DUPUY, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, M. Michel BONNAND, M. Jean-Pierre BRUYERE, Mme Brigitte CHANCRIN, M. Gérard DUBOIS, Mme Catherine RIOUX, Mme Valérie TISSOT, M. Bertrand VALLA, Mme Véronique CHAVEROT

Pouvoirs : M. Georges ROCHETTE pouvoir à Didier BERNE, M. Michel NEEL donne pouvoir à Mme Jeanine RONGERE, M. Thomas CHABANNES donne pouvoir à Marie-Antoinette BENY, M. Philippe MIKHAILOFF donne pouvoir à M. Serge PERCET, M. Christophe LALLEMAND donne pouvoir à M. Gérard DUBOIS.

Absents remplacés : M. Jean-Luc LAVAL remplacé par Mme Nathalie COMMEAT

Absents excusés : Mme Catherine PALMIER, M. Mathieu MOURAGNE, M. Dominique DECHANDON

Absents : M. Georges SUZAN, M. Marc RODRIGUE, M. Laurent THOMAS, M. Jérôme BRUEL

Secrétaire de séance : Mme Magali BLEIN

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de membres présents : 58
Nombre de membres supplées : 1
Nombre de pouvoirs : 5
Membres absents non représentés : 7
Nombre de votants : 64
Nombres de vote
POUR : 64
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-8, L134-1 à L134-6, R133-1 à R133-18 et R134-12,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez–Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2017.028.22.02 en date du 22 février 2017 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est portant création de l'EPIC Office de Tourisme Forez-Est,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CC Forez-Est et l'Office de Tourisme de Forez-Est approuvée en Conseil communautaire du 11 décembre 2024,

Vu l'avis favorable en date du 22 janvier 2026 du Comité de Direction de l'Office de tourisme Forez-Est portant approbation du rapport d'activités 2025,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Le directeur de l'Office de Tourisme Forez-Est établit chaque année un rapport d'activité conformément aux articles 8 et 9 des statuts de l'Office de Tourisme Forez-Est.

Ce rapport, validé le 22 janvier 2026 par le comité de direction de l'Office de Tourisme de Forez-Est, doit être présenté au Conseil communautaire pour validation.

CONTENU

En application des dispositions ci-avant rapportées, il est présenté au Conseil Communautaire le rapport d'activités 2025 ci-annexé. Quelques indicateurs clés dudit rapport d'activité:

Information et accueil « une stabilisation des visiteurs par rapport à 2024 » : Près de 20 000 visiteurs renseignés par les 4 Bureaux d'Information Touristiques permanents, les 2 points d'informations touristiques saisonniers et par les accueils déployés hors les murs. Les demandes portent essentiellement sur des services pratiques et sur les manifestations sur le territoire.

Commercialisation de produits touristiques :

Une légère augmentation de +2% du chiffre d'affaires réalisé sur la billetterie par rapport à 2024 et de +10% sur les produits de la destination vendus en boutique.

Promotion de l'offre touristique :

- Référencement continue de l'offre touristique servant de base pour alimenter brochures, le site Internet Rendez-vous en Forez (qui connaît une augmentation du trafic) et pour conseiller les visiteurs ;
- Poursuite des publications sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Newsletter, Illiwap) ;
- Edition de brochures papier et numériques sous l'égide de la destination Rendez-vous en Forez : agenda des manifestations de Forez-Est trimestriel, guide des activités, carte touristique, carte randonnée, guide des producteurs, restaurants et hébergements ;
- Développement des relations avec la presse locale ;
- Présence sur évènements : salon du randonneur, salon Origine Loire, machés, comice, randonnées pédestres...

Coordination d'un réseau de prestataires touristiques :

95 prestataires partenaires (116 en 2024), et accompagnement numérique des prestataires (ateliers, aide vente en ligne, shooting photos professionnels...).

Animation et suivi de l'offre touristique :

- Détours de Forez-Est : une cinquantaine de visites guidées (près de 700 participants) avec les visites d'entreprises qui sont le plus plébiscitées ;
- +20% de fréquentation sur les ateliers des détours gourmands par rapport à 2024 ;
- Une forte hausse des visiteurs groupes (+89% par rapport à 2024) ;
- Suivi de l'offre pleine nature :
 - Coordination balisage, vérification terrain, signalements, suivi partenariat avec associations locales et développement du réseau de bénévoles ;
 - Lancement de l'offre Espace Trail de Forez-Est ;
 - Intégration de l'offre Pleine nature de Forez-Est dans le SIG de Forez-Est permettant un meilleur suivi.

VOTE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

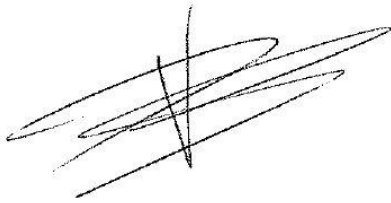
- De prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2025 de l'Office du Tourisme Forez-Est,

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président
M. Pierre VERICEL



Le secrétaire de séance
Mme Magali BLEIN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal »